

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0288/PR/MEIFP portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

n° 2009-0288/PR/MEIFP

Ministère

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Date de publication

19 décembre 2009

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2009

Date du numéro

31 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**La loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics**VU**La Loi n°3/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites**VU**La Loi n°135/AN/97/3ème L du 06 mai 1997 portant création de l'OPS**VU**La Loi n°154/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant codification du fonctionnement de l'OPS et du régime général de retraite des travailleurs salariés**VU**La Loi n°155/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant révision des modalités de contributions d'acquisition des droits à pension, de liquidation des pensions de retraites et des pensions de veuves et d'orphelins des cotisants à la Caisse Nationale de Retraites**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU**Les Lettres de désignation de différents Ministères et des partenaires sociaux

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est composé de douze membres désignés comme suit :- Membres représentant l'Etat

-
- M. ABDI ELMI ACHKIR, représentant de la Présidence de la République
 - Mme. OULOFA ISMAEL ABDO, représentante de la Primature
 - M. ABDALLAH ALI MOHAMED, représentant du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle
 - Mme. MARIAM HAMADOU ALI, représentante du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
 - M. ABDOURAHMAN MOHAMED ABOUBAKER, représentant du Ministère de la Santé. II- Membres représentants les Employeurs :Représentants de l'Association des Employeurs de Djibouti (AED)- M. ABDI FARAH AHMED
 - Mme. HIKMAT DAOUD YOUSOUF. Représentant du Secteur Parapublic- M. ADEN AHMED DOUALEH, Président de l'Autorité des Ports et des Zones Franches.III- Membres représentants les Syndicats des travailleurs et de retraités :Membres représentants les syndicats des travailleurs
 - M. ABDOU SIKIEH DIRIEH, représentant de l'UGTD
 - M. MOHAMED YOUSOUF MOHAMED, représentant de l'UDT. Membres représentants les associations des travailleurs retraités- M. DAHER ISMAEL KAHIN, représentant de l'association des fonctionnaires retraités
 - M. IBRAHIM AHMED KAHIN, représentant de l'association des retraités du secteur privé.

Article 2

Le présent décret, sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République.
